

SÉANCE ORDINAIRE
2 DÉCEMBRE 2019, à 20h
ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

DÉPÔT DU RÉGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS CONCERNANT LA LOI SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX EN MATIÈRE MUNICIPALE

DÉPÔT SELON LA LOI DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

- 1 - Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2 - Adoption des minutes de la séance ordinaire tenue le 4 novembre 2019
- 3 - Approbation des comptes
- 4 - Lecture et dépôt de la correspondance aux archives
- 5 - Fermeture du secrétariat municipal pour la période des Fêtes
- 6 - Approbation du rapport de taxes non payées pour les années 2018 et 2019
- 7 - Dépôt de la liste des immeubles à être vendus pour non-paiement de taxes
- 8 - Mandat à la Cour municipale pour la vente d'immeubles (non-paiement de taxes)
- 9 - Confirmation des taux d'intérêt pour les exercices financiers 2018 et 2019
- 10 - Remboursement de taxes aux propriétaires d'immeubles éligibles au programme municipal de revitalisation (règl. 2009-261) et de soutien à l'investissement (règl. 2012-278)
- 11 - Remboursement aux associations ou regroupements de propriétaires éligibles au programme d'aide financière pour l'entretien des chemins privés
- 12 - Remerciements à la FADOQ locale pour l'aide lors de la vaccination antigrippale
- 13 - Renouvellement du contrat PG Solutions (entretien et soutien des applications)
- 14 - Commandite au Club FADOQ pour un vin d'honneur servi à son souper de Noël
- 15 - Partenariat financier pour l'album et le bal des finissants (École Paul-Le-Jeune)
- 16 - Renouvellement des assurances générales auprès de PMA mandataire autorisé de Groupe Ultima inc. et la Mutuelle des Municipalités du Québec
- 17 - Félicitations à Mme Marianne Jacob pour le Prix *Diplômée impliquée / U.Q.T.R.* qu'elle a reçu lors du Gala 2019 de la Chambre de Commerce de Mékinac.
- 18 - Prêt gratuit de la salle municipale à la Société d'histoire pour *La Fête au village*
- 19 - Contribution de la municipalité à un projet de glissoire sur le terrain de la Commission scolaire près de l'École Primadel.
- 20 - Approbation des travaux réalisés dans le rang Sud-Est (remplacement d'un ponceau) et du paiement du dernier décompte progressif.
- 21 - Approbation du budget 2020 et de la quote-part (Régie des incendies Mékinac)
- 22 - Félicitations à Messieurs Christian Paré, Steve Delisle, Guy Douville et Steve Bureau, pompiers honorés pour services distingués.
- 23 - Autorisation au *Bar-Terrasse Chez Dillon* pour utiliser une partie de terrain municipal pour un feu extérieur, pour dévier la piste de motoneige et permettre l'accès aux enfants à une toilette chimique le tout, pour activité familiale
- 24 - Partage des coûts, conjointement avec les municipalités de la M.R.C. de Mékinac, lors de la parution d'une publicité d'intérêt général dans les journaux
- 25 - Renouvellement de l'adhésion de l'inspecteur municipal à la COMBEQ
- 26 - Hommage posthume à M. Jean-Guy Rodrigue
- 27 - Approbation de la politique familiale adoptée par la MRC de Mékinac
- 28 - Acceptation de l'offre de service de ADN Communication pour un service de personnalisation et de mise en place d'une application Web « Alertes municipales »
- 29 - VARIA :
 - Acquisition d'un défibrillateur auprès de ZOLL Medical Canada
- 30- Période de questions
- 31- Levée de l'assemblée

Daniel Bacon, Directeur général, Sec.-trésorier

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-ADELPHÉ
M.R.C. DE MÉKINAC**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe, tenue le deuxième jour de décembre de l'an 2019, à 20h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

À laquelle étaient présent/e/s mesdames les conseillères Bernita Tétrault et Suzanne Tessier, messieurs les conseillers Mario Montambault, Léon Gagnon, Denis Savard et Claude Thiffault, siégeant sous la présidence de son Honneur le maire monsieur Paul Labranche.

Quatre (4) contribuables assistent à la rencontre.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE À 20 h 07.

En hommage à M. Jean-Guy Rodrigue, une minute de silence a été observée.

DÉPÔT DU RÉGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS CONCERNANT LA LOI SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX EN MATIÈRE MUNICIPALE.

Je, soussigné, Daniel Bacon, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Adelphe, procède au dépôt du registre public des déclarations concernant la loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

Je vous informe qu'aucune déclaration n'a été faite par un élu municipal de Saint-Adelphe dans le registre public au cours de l'année 2019 et ce, en ce qui concerne la réception d'un don, d'une marque d'hospitalité ou tout autre avantage de nature purement privée, ou qui n'est pas interdit par le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, mais qui excéderait la valeur fixée par le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Saint-Adelphe.

Et j'ai signé la présente affirmation ce 2 décembre 2019.

Daniel Bacon, directeur général

Dépôt selon la Loi des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal

Le 2 décembre 2019.

Tel que prévu par la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, tout membre du conseil a l'obligation de déclarer ou de mettre à jour la déclaration d'intérêts pécuniaires en déclarant, dans les soixante jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection, tout changement significatif apporté aux renseignements contenus dans sa déclaration, au moyen d'un avis écrit au directeur général de la municipalité.

Le maire, Paul Labranche, les conseillères Bernita Tétrault et Suzanne Tessier, les conseillers Mario Montambault, Léon Gagnon, Denis Savard et Claude Thiffault, déclarent, par un avis écrit et signé de leur main, (formulaire SM-70, article 357) leurs intérêts pécuniaires, lequel est déposé pour chacune et chacun d'entre eux et elles, à la présente séance ordinaire de ce conseil.

Déclarations déposées.

Daniel Bacon, directeur général

2019-12-266 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault
Appuyé par monsieur le conseiller Léon Gagnon
Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte l'ordre du jour tel que présenté par monsieur le Maire. **Adopté**

2019-12-267 Adoption des minutes de la séance ordinaire tenue le 4 novembre 2019

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier
Appuyé par madame la conseillère Bernita Tétrault
Et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 novembre 2019, soit adopté tel que rédigé par le directeur général. **Adopté**

15500 Hydro-Québec	1 031,94
15501 Marie-Noëlle Roberge	131,77
15502 Paul Labranche	46,80
15503 Denis Savard	19,80
15504 Hydro-Québec	766,00
15505 Telus	149,88
15506 Hydro-Québec	195,94
15507 Jacques Gagnon	100,00
15508 André Gagnon	100,00
15509 Marcel Gauthier	1 516,67
15510 Telus	676,14
15511 Hydro-Québec	407,68
15512 Daniel Bacon	16,20
15513 Postes Canada	95,57
15514 Denis Savard	174,94
15515 Léon Gagnon	16,09
15516 Caisse populaire Mékinac-Des-Chenaux	9 000,00
15517 La Capitale assureur	1 605,31
15518 Service Cité Propre	2 893,54
15519 – 15520 – 15521 La Coop Novago	1 198,29
15522 Thérèse Lafontaine	40,00
15523 Daniel Durocher	683,15
15524 Életromega Ltée	11,50
15525 EMCO Corp.	1 407,75
15526 Fournitures Denis	396,61
15527 G.A. Automobiles inc.	108,02
CHÈQUE SANS NUMÉRO Garage Jean-Yves Déry	323,07
Erreur de la Cie qui imprime les chèques)	
À PARTIR D'ICI LES NUMÉROS DE CHÈQUES SONT DÉCALÉS	
15228 Le Groupe A & A	162,13
15229 Le Groupe Harnois	228,80
15530 Lafrance & Trudel	32,77
15531 Lebel Asphalte	12 657,37
15532 Lettrage Plamondon	17,87
15533 Librairie Poirier	110,04
15534 Librairie Renaud-Bray	83,84
15535 Marcel Guimond & Fils	6 374,72
15536 MODOC	288,02
15537 M.R.C. de Mékinac	6 574,71
15538 OZE Publicité	86,23
15539 Pompes Industrielles Launier	258,69
15540 Protection incendie CFS Ltée	179,36
15541 Signoplus	111,30
15542 Priorité STRATJ inc.	2 132,79
15543 Wolseley Canada	885,21
15544 Suzanne Tessier	136,53
15545 Jean-Philippe Drolet	50,00
15546 Gisèle Thiffault	50,00
15547 Daniel Bacon	50,00
15548 Guy Perron	50,00
15549 Daniel Denis	50,00
15550 Simon Labranche	767,73
15551 Michel Gélinas	533,93
15552 Ferme Guy Cossette	459,36
15553 Rémi Mongrain, Denise Demers	1 523,68
15554 Rémi Mongrain, Denise Demers	279,27
15555 André Douville	138,99
15556 François-Hugo Martel	286,23
15557 Dominic Roberge	816,41
15558 Josef Styger	857,61
15559 Ferme Braindi	405,76
15560 Renald Gauthier	311,37
15561 Alexandre Boutin	1 036,30
15562 Claude Lafrenière, L. Perron	629,70
15563 Alex Cossette	866,70

15564 Sylvain Vézina	1 645,36
15565 Paulin Bureau	1 056,46
15566 André Douville	76,80
15567 Alexandre Giroux	186,63
15568 Yves Saint-Arneault	112,13
15569 Guy Germain	1 224,19
15570 Martin Rousseau	791,25
15571 Association Domaine des Chutes	514,79
15572 Diane Champagne, Johane Gauthier	514,79
15573 Myriam Méthot	514,79
15574 Postes Canada	109,17
15575 Jacques Martel, J. Lafontaine	628,97
15576 Commission scolaire de l'Énergie	100,00
15577 Distribution Robert	344,02
15578 Sanimont Environnement	2 275,94
15579 Postes Canada	414,00

À PARTIR D'ICI, LES NUMÉROS DE CHÈQUES REVIENNENT DANS L'ORDRE.

15580 Hydro-Québec	110,18
--------------------	--------

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard

Et résolu :

Que le directeur général/secrétaire-trésorier soit autorisé à payer les comptes approuvés.

Je, Daniel Bacon, soussigné directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a assez d'argent dans le fonds général de la municipalité pour payer les comptes de novembre 2019 ci-dessus approuvés.

Adopté

Correspondance du mois

Min. des Transports: Chèque de 150 502 \$ programme d'aide entretien routes locales (PAERL). Velox : Soumission renouvellement du parc informatique.

Min. Environnement: Indexation des redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles, St-Adelphe (ristourne année 2019 au montant de 16 023 \$).

Canadien National : Les agents Travaux publics du C.N. communiqueront avec les représentants de la municipalité pour discuter des travaux requis sur nos passages à niveau, conformément aux exigences du *Règlement sur les passages à niveau*.

Marcel Guimond & Fils : Décompte pour la réception définitive des travaux de remplacement du ponceau dans le rang Sud-Est.

SPA Mauricie: Offre de service aux municipalités de la MRC de Mékinac pour l'application de la réglementation municipale sur la garde des animaux (Tarif annuel demandé à St-Adelphe : 3 000 \$).

Enseignants École Primadel: Projet d'une glissoire près de l'école Primadel et demande de partenariat à la municipalité pour l'installation d'un lampadaire et de deux panneaux des règles à suivre pour la sécurité des utilisateurs.

École secondaire Paul-LeJeune : Demande d'une commandite pour l'album des finissants 2019-2020.

Min. Environn., Lutte contre Changements climatiques: Avis à la municipalité que suite à la demande de réexamen de la sanction administrative pécuniaire (prélèvements d'échantillons concernant le plomb dans l'eau à une même adresse), la sanction a été annulée.

Chambre de Commerce Mékinac : Le Prix *Diplômée impliquée* remis par l'Université du Québec à Trois-Rivières a été décerné à Mme Marianne Jacob lors du Gala Chambre de Commerce de Mékinac.

FADOQ St-Adelphe: Demande d'une commandite de deux viniers pour le service d'un vin d'honneur au souper de Noël de la FADOQ.

Régie des incendies Mékinac: Quote-part 2020 de la municipalité suite à l'adoption du budget de la régie.

Chez Dillon: Invitation au conseil municipal et à la population à une soirée le 20 décembre où seront présents Jean-Sébastien Defoy et des invités surprises, ainsi qu'à une journée hivernale le 4 janvier (promenade en calèche, feu extérieur...)

Chez Dillon: Demande d'une permission pour utiliser une partie de terrain à l'arrière de la caisse Desjardins pour un feu extérieur, également une demande pour dévier la piste de motoneige sur la rue Georges-Henri-Thiffault le temps de la durée de l'activité et enfin une demande pour l'utilisation d'une toilette chimique par les enfants, compte tenu que les enfants ne peuvent entrer dans le bar (activité familiale).

ARPE: Nouveau logo de point de dépôt officiel pour les électroniques à l'écocentre et pour notre site Web.

CAPSA: Invitation aux élus à participer à un Web conférence de 30 minutes concernant l'organisation CAPSA et invitation à la municipalité de poursuivre son financement de 750 \$ pour l'année 2020 (partenariat pour la gestion intégrée de la ressource eau ».

Min. Aff. Mun. : Publication à la Gazette officielle du Québec d'un projet de décret modifiant le décret 817-2019 instituant une zone d'intervention spéciale pour une meilleure gestion des zones inondable.

M.R.C. de Mékinac : Adoption d'une politique familiale (M.R.C. Amie des enfants).

M.R.C. de Mékinac : Acceptation du projet de prolongement d'une ligne électrique aérienne (Fonds de développement du territoire FDT) sur le rang Sud-Est et subvention de 6 000 \$.

Pompiers caserne 2 : Demande d'une rencontre avec les membres du conseil concernant la vente de l'unité d'urgence.

M.R.C. Mékinac : Les coûts d'une publicité d'intérêt commun offerte par les journaux régionaux pourront dorénavant être partagés entre les municipalités de la MRC intéressées à un projet de regroupement.

2019-12-269 **Dépôt de la correspondance aux archives**

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault
Appuyé par monsieur le conseiller Léon Gagnon
Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte le dépôt aux archives de la correspondance présentée par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adopté

2019-12-270 **Fermeture du secrétariat municipal et du bureau de l'inspecteur pour le temps des Fêtes**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Montambault
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard
Et résolu :

Que le bureau du secrétariat municipal et celui de l'inspecteur soient fermés du lundi 23 décembre 2019 à 13 h, pour rouvrir le lundi 6 janvier 2020 à 8h30. **Adopté**

2019-12-271 **Approbation du rapport des taxes non payées pour les années 2018 et 2019**

Le directeur général/secrétaire-trésorier M. Daniel Bacon, ayant procédé à la compilation des noms des contribuables endettés envers la municipalité pour taxes municipales, pour les années 2018 et 2019, à la Municipalité de Saint-Adelphe:

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Savard
Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier
Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe approuve le rapport des taxes municipales impayées à ce jour, à la susdite Municipalité pour les années 2018 et 2019 pour un montant total de 35 271,68 \$ incluant les intérêts et les frais d'administration, en date du 2 décembre 2019, le tout tel que présenté par le directeur général et secrétaire-trésorier M. Daniel Bacon. Que ledit rapport est disponible au bureau du secrétariat municipal.

Adopté

2019-12-272 **Dépôt de la liste des immeubles à être vendus pour non-paiement de taxes**

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault
Appuyé par monsieur le conseiller Léon Gagnon
Et résolu :

Que Monsieur Daniel Bacon, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de St-Adelphe, dépose la liste des immeubles situés dans la municipalité, à être vendus pour non-paiement de taxes en date du 2 décembre 2019 pour un montant total de :
19 201,99 \$

Adopté

2019-12-273 **Mandat à la Cour municipale pour procéder à la vente des immeubles pour non-paiement de taxes**

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard
Et résolu :

Que le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de St-Adelphe soit autorisé à préparer un dossier de vente pour non-paiement de taxes, pour les contribuables qui ont des arrérages de taxes foncières et de services en souffrance depuis deux années et plus.

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe mandate la Cour municipale pour procéder à la vente des immeubles, mais qu'avant, une lettre enregistrée soit envoyée aux propriétaires des immeubles concernés pour les aviser que la date limite pour payer leur compte est fixée au lundi 23 décembre 2019, à midi. **Adopté**

2019-12-274 **Confirmation des taux d'intérêts pour les exercices financiers 2018 et 2019**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe a adopté les règlements 2017-308 et 2018-311 visant entre autres à fixer les taux de taxes, ainsi que les taux d'intérêt et de frais d'administration sur les arrérages pour les exercices financiers 2018 et 2019;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Savard
Appuyé par madame la conseillère Bernita Tétrault
Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe confirme que les taux d'intérêts et de frais d'administration applicables sur les arrérages de taxes pour les années 2018 et 2019 étaient fixés comme suit :

2018 (10% intérêt, 5% frais d'administration);

2019 (10% intérêt, 5% frais d'administration). **Adopté**

2019-12-275 **Remboursement de taxes aux propriétaires d'immeubles éligibles au programme municipal de revitalisation (règl. 2009-261) et aux propriétaires d'immeubles éligibles au programme municipal de soutien à l'investissement (règl. 2012-278)**

ATTENDU que des propriétaires ont présenté une demande à la Municipalité de St-Adelphe pour se prévaloir du programme de revitalisation (règlement municipal 2009-261), et du programme municipal de soutien à l'investissement (règlement municipal 2012-278), auxquels ils ont droit, concernant un remboursement de la taxe foncière générale sur des bâtiments qui ont obtenu une valeur de plus de 50 000 \$, suite à un permis de construction ou de rénovation;

ATTENDU que les immeubles faisant l'objet des demandes de remboursement sont situés à l'intérieur des secteurs ayant droit aux programmes susmentionnés;

ATTENDU l'article 5 desdits règlements qui stipule que «... ce remboursement de taxes a une durée de 5 ans et vise uniquement la taxe foncière générale sur la valeur imposable du bâtiment.»

ATTENDU que ces règlements mentionnent ce qui suit:

«Si le terrain est situé en zone verte, que l'immeuble bénéficie d'un remboursement de taxes du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (M.A.P.A.Q.), le remboursement de la taxe foncière générale qui s'applique est la différence du pourcentage non remboursé par ledit ministère sur la valeur imposable du bâtiment».

ATTENDU que le Service d'évaluation de la M.R.C. de Mékinac a émis des certificats d'évaluation sur lesquels apparaissent les valeurs inscrites au rôle pour chacun des propriétaires ayant droit à un remboursement;

ATTENDU que les propriétaires suivants répondent aux conditions des règlements 2009-261 et 2012-278 et sont par conséquent, admissibles aux programmes de remboursement de la taxe foncière sur une période de 5 ans;

ATTENDU tous les autres articles desdits règlements auxquels sont assujettis les demandeurs du remboursement de taxes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard
Et résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit.

Que la Municipalité de St-Adelphe procède au remboursement de la taxe foncière générale sur différents immeubles pour un montant total de 14 005,86 \$. **Adopté**

2019-12-276 Remboursement aux associations ou regroupements de propriétaires ayant présenté une demande d'aide financière pour l'entretien des chemins privés (résol. 2011-09-219)

ATTENDU la résolution 2011-09-219 concernant l'adoption par la municipalité de St-Adelphe d'une politique visant à permettre aux associations ou regroupements de propriétaires, de se prévaloir des dispositions de l'article 70 de la Loi sur les Compétences municipales, de façon à obtenir une aide financière pour l'entretien des rues privées;

ATTENDU que la base de calcul pour l'aide financière accordée équivaudra à 20% du taux au kilomètre de l'année courante, versé au contrat municipal de déneigement des chemins;

ATTENDU que le remboursement porte sur la longueur du chemin privé entretenu par les propriétaires, soit en déneigement ou en travaux de voirie (ponceau, nettoyage, gravier, nivelage, drainage, etc.);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Savard

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe procède au remboursement d'une aide financière pour l'entretien des chemins privés situés aux endroits suivants:

Association du Domaine des chutes du 1 (Personne morale autorisée)

Domaine Charest : Longueur du chemin : 0,9 km

Total des factures justificatives présentées: 4 311,56 \$

Remboursement : 571,79 \$ X 0,9 km = 514,79 \$

Myriam Méthot – Étienne Charest (Personnes autorisées)

Domaine Manictou : Longueur du chemin : 0,9 km

Total des factures justificatives présentées: 3 276,79 \$

Remboursement : 571,79 \$ X 0,9 km = 514,79 \$

Domaine de la Tranquillité : Diane Champagne et Johanne Gauthier (Personnes autorisées)

Chemin dom. De la Tranquillité : Longueur du chemin 0,9 km

Total des factures justificatives présentées : 3 125 \$

Remboursement : 571,79 \$ X 0,9 km = 514,79 \$

Proprios Chemin Mongrain : Jacques Martel, personne autorisée

Chemin Mongrain : Longueur du chemin : 1,1 km

Total des factures justificatives présentées : 1 327,96 \$

Remboursement : 571,79 \$ X 1,1 km = 628,97 \$

Pour un grand total remboursé de 2 173,34 \$

Adopté

2019-12-277 Remerciements à la FADOQ locale pour l'aide apportée lors de la vaccination antigrippale

CONSIDÉRANT que lors de la vaccination antigrippale tenue le 4 novembre dernier à l'hôtel de ville de St-Adelphe, la FADOQ locale a pris en charge le déroulement de la journée de vaccination;

CONSIDÉRANT que les délégués bénévoles de la FADOQ ont pris l'initiative d'accompagner avec les meilleurs soins qui soient, les personnes qui se sont présentées à la vaccination;

EN CONSÉQUENCE :

Il est résolu à l'unanimité :

Que les membres du Conseil municipal de St-Adelphe remercient très cordialement les bénévoles de la FADOQ locale pour le dévouement et la bienveillance démontrés à l'égard de ceux et celles qui ont reçu le vaccin antigrippal dans notre municipalité.

Adopté

2019-12-278 Renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications CESA auprès de PG Solutions

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Savard

Appuyé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe procède au renouvellement du contrat d'entretien et de soutien aux logiciels d'application CESA (Comptes fournisseurs et réclamation de taxes, Gestion des immobilisations, Grand Livre, budget et états financiers, Taxation, perception et comptes clients, Télétransmission MAPAQ, Plate-forme de base AccèsCité) auprès de P.G. Solutions pour l'année 2020, au coût total de 6 317,89 \$, incluant les taxes (*Facture CESA32860*).

Adopté

2019-12-279 Commandite au Club FADOQ pour un vin d'honneur servi à son souper de Noël

CONSIDÉRANT que le Club FADOQ de St-Adelphe tiendra son souper de Noël le 6 décembre 2019 et qu'il a présenté une demande à la municipalité pour le don de deux viniers pour un vin d'honneur que le Club souhaiterait servir aux invités pour l'occasion;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu:

Que la Municipalité de Saint-Adelphe contribue au souper de Noël de la FADOQ locale qui se tiendra le vendredi 6 décembre 2019, avec le service d'un vin d'honneur et pour ce faire, autorise une commandite de deux viniers».

Adopté

2019-12-280 Partenariat financier pour l'album et le bal des finissants de l'École secondaire Paul-Le-Jeune

CONSIDÉRANT que Madame Annael Pellerin, technicienne en loisirs à l'École secondaire Paul-Le-Jeune, ainsi que les finissants de cette école, travaillent présentement pour l'album et le bal des finissants et qu'ils sollicitent des commandites auprès de commerçants, associations et partenaires financiers pour aider à diminuer les coûts inhérents à ces projets;

CONSIDÉRANT que des finissants de cette école demeurent à Saint-Adelphe ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Montambault

Appuyé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe participe aux projets de réalisation d'un album et de la tenue d'un bal de finissant pour un montant de :

100 \$ = ½ page dans l'album des finissants.

Donnant droit à une Mention de la Municipalité dans la lettre d'informations aux parents des finissants mise sur le portail et la page Facebook de l'école à la mi-avril.

Adopté

2019-12-281 Renouvellement des assurances générales auprès de PMA mandataire autorisé de Groupe Ultima inc. et la Mutuelle des Municipalités du Québec

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe renouvelle ses assurances générales auprès de Groupe Ultima inc. assurances, représentant autorisé de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ), pour la période s'échelonnant du 8 décembre 2019 au 8 décembre 2020, conformément au numéro de police MMQP-03-035015 (facture 15734) au montant de 26 545 \$ et Accident cadre et dirigeants PACC-100015 (facture 15868) au montant de 382 \$, le tout pour un grand total de 26 927 \$ incluant les taxes.

Adopté

2019-12-282 Félicitations à Mme Marianne Jacob pour le Prix Diplômée impliquée / U.Q.T.R. qu'elle a reçu lors du Gala 2019 de la Chambre de Commerce de Mékinac.

CONSIDÉRANT que la Chambre de Commerce de Mékinac tenait le 15 novembre 2019 sa quatorzième édition du Gala reconnaissance Desjardins sous le thème « *Distingué à l'état brut* »;

CONSIDÉRANT que parmi les finalistes, une nouvelle catégorie s'ajoutait cette année, soit le Prix Diplômé impliqué / UQTR;

CONSIDÉRANT que ce prix remis par le recteur s'adresse aux diplômé/e/s de l'Université du Québec à Trois-Rivières qui habitent, s'impliquent et rayonnent dans la M.R.C. de Mékinac;

EN CONSÉQUENCE :

Il est résolu à l'unanimité :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe adresse de sincères félicitations à Madame Marianne Jacob pour le prix « *Diplômée impliquée / UQTR* qu'elle a reçu lors du Gala reconnaissance Desjardins tenu le 15 novembre 2019 par la Chambre de Commerce de Mékinac.

Adopté

2019-12-283 Prêt gratuit de la salle municipale pour la soirée annuelle de la Fête au village au profit de la Société d'histoire et de l'Église locale

CONSIDÉRANT que M. Jacques Thiffault, a présenté pour et au nom de la Société historique locale et de la Communauté Chrétienne de Saint-Adelphe, une demande pour le prêt gratuit de la salle municipale pour la tenue de la Fête au village qui aura lieu le 11 janvier 2020;

CONSIDÉRANT que les profits de cette fête seront versés à l'Église locale et à la Société historique de St-Adelphe;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe autorise le prêt gratuit de la salle municipale à la Société historique et à la Communauté Chrétienne de Saint-Adelphe pour la tenue de la Fête au village qui aura lieu le 11 janvier 2020.

Adopté

2019-12-284 Contribution de la municipalité à un projet de glissoire d'hiver sur le terrain de la Commission scolaire, près du parc municipal

CONSIDÉRANT que l'équipe d'enseignant/e/s de l'école Primadel prépare un projet de glissoire d'hiver à être installée sur le terrain de la Commission scolaire, près du parc municipal;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un projet d'envergure et rassembleur puisque cette glissoire aurait douze pieds de hauteur et que tous les citoyens pourraient en bénéficier;

CONSIDÉRANT la demande du comité organisateur présentée à la municipalité consistant en l'installation d'un lampadaire sur un poteau déjà existant, afin d'accroître la sécurité des utilisateurs, ainsi qu'une demande d'aide financière pour la conception de deux panneaux permanents informant des règles sécuritaires et courtoises à suivre pour l'accès à la glissoire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe contribue au projet d'une glissoire d'hiver, selon ce qui suit :

La Municipalité défraie l'ajout d'un lampadaire et d'un poteau si nécessaire à proximité de l'installation prévue, ainsi que les coûts de la conception de deux panneaux, l'un de 2 pi X 4 pi et l'autre de 4 pi X 4 pi, informant les utilisateurs des règles à suivre pour avoir accès de façon sécuritaire à la glissoire d'hiver.

Adopté

2019-12-285 Approbation des travaux réalisés dans le rang Sud-Est (remplacement d'un ponceau) et paiement du dernier décompte progressif

CONSIDÉRANT que la Cie Marcel Guimond & Fils a procédé au remplacement d'un ponceau dans le rang Sud-Est et que les travaux sont finalisés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe approuve les travaux de remplacement d'un ponceau réalisés dans le Rang Sud-Est et procède au versement du dernier décompte progressif au montant de 2 133,44 \$.

Adopté

2019-12-286 **Approbation du budget 2020 de la Régie des incendies du Centre Mékinac et de la quote-part à verser par notre municipalité**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Savard
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Montambault
Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe approuve le budget 2020 de la Régie des incendies du Centre de Mékinac au montant de 630 000 \$ préalablement approuvé par son conseil d'administration.

Que la Municipalité de Saint-Adelphe accepte de verser sa quote-part au montant de 70 798,47 \$ pour l'année 2020.

Adopté

2019-12-287 **Félicitations à Messieurs Christian Paré, Steve Delisle, Guy Douville et Steve Bureau, pompiers honorés pour services distingués**

CONSIDÉRANT que la Régie des incendies du centre Mékinac honorait le 21 novembre 2019 des pompiers, en reconnaissance de leur dévouement à veiller à la sécurité de leurs concitoyens avec constance et de façon remarquable;

CONSIDÉRANT que ce cérémonial visait également à reconnaître l'engagement de pompiers ayant complété plus de 20 années au sein d'un service incendie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est résolu à l'unanimité :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe adresse de sincères félicitations à Messieurs Christian Paré (30 ans), Steve Delisle (30 ans), Guy Douville (20 ans) et Steve Bureau (20 ans) pompiers, qui ont reçu des médailles honorifiques en reconnaissance des nombreuses années d'engagement exemplaire et pour le courage démontré dans des activités comportant de hauts risques, pour la sécurité de nos gens.

Adopté

2019-12-288 **Autorisation au *Bar-Terrasse Chez Dillon* pour utiliser une partie du terrain à l'arrière de la caisse Desjardins pour un feu extérieur, ainsi que pour dévier la piste de motoneige sur la rue Georges-Henri-Thiffault le temps de l'activité familiale et enfin, pour permettre aux enfants l'accès à des toilettes à l'extérieur du bar**

CONSIDÉRANT que le Conseil d'administration du *Bar-Terrasse Chez Dillon* tiendra des activités familiales qui auront lieu le samedi 4 janvier 2020, (promenade en calèche, feu de joie extérieur et parcours féérique d'énigmes au sous-sol du Bar-Terrasse);

CONSIDÉRANT que le Conseil d'administration du *Bar Terrasse Chez Dillon* a présenté trois demandes à la municipalité pour mener à bien les activités qui s'adressent à toute la famille:

Défrayer l'installation d'une toilette chimique qui serait utilisée par les enfants puisqu'ils ne peuvent entrer à l'intérieur du Bar Terrasse Chez Dillon;

Autoriser la déviation de la piste de motoneige sur la rue Georges-Henri-Thiffault pour assurer la sécurité des personnes présentes sur place, avec l'installation par la municipalité d'un panneau d'indication du changement de l'itinéraire;

Autoriser l'utilisation d'une parcelle de terrain appartenant à la municipalité pour le feu de joie qui aura lieu derrière le bar Chez Dillon;

CONSIDÉRANT que ces demandes sont faites uniquement pour la durée de la tenue l'activité du feu de joie;

CONSIDÉRANT que dans sa volonté de dynamiser son milieu de vie, la Municipalité de Saint-Adelphe est disposée à soutenir un commerce de proximité et à contribuer à la promotion de son développement économique;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Savard
Appuyé par madame la conseillère Bernita Tétrault
Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe réponde favorablement aux trois demandes présentées par Mesdames Audrey Denis et Virginie Guimond représentantes du Conseil d'administration du *Bar-Terrasse Chez Dillon*, et ce, telles que mentionnées dans le préambule de la présente résolution.

Il est également résolu que la Direction du *Bar Terrasse Chez Dillon* verra à informer la Régie des incendies du Centre Mékinac de la tenue de l'activité, à prendre le permis nécessaire et les mesures qui s'imposent pour assurer la sécurité des lieux.

Adopté

2019-12-289 Partage des coûts, conjointement avec les municipalités de la M.R.C. de Mékinac, lors de la parution d'une publicité dans les journaux ayant un intérêt commun

CONSIDÉRANT que des éditeurs de journaux régionaux demandent régulièrement aux municipalités de la M.R.C. de Mékinac de faire paraître des publicités à l'occasion de fêtes, telles que Noël, Pâques, ou lors d'événements qui se tiennent en région, etc;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Adelphe souhaiterait que la M.R.C. de Mékinac se charge de faire paraître une publicité au nom de chacune des municipalités intéressées à un projet publicitaire commun, dans une page unique et serait disposée à défrayer la part des coûts qui lui revient;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Savard

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe accorde à la M.R.C. de Mékinac le mandat de faire paraître, pour et au nom de la susdite Municipalité, les publicités d'intérêt commun (cahiers spéciaux) et s'engage à défrayer la part des coûts qui lui revient, calculés selon le nombre de municipalités qui se joindront à ce projet d'achat regroupé.

Qu'en ce qui concerne les publicités particulières, d'intérêt local, la municipalité de Saint-Adelphe verra elle-même à contacter les éditeurs pour la parution de son annonce promotionnelle, sans recourir à la M.R.C. de Mékinac.

Adopté

2019-12-290 Renouvellement de l'adhésion de l'inspecteur municipal à la COMBEQ pour l'année 2020

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe autorise et défraie le renouvellement de l'adhésion 2020 de M. Jean-Philippe Drolet inspecteur municipal, à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec et ce, au montant de 436,91 \$ (incluant les taxes).

Que le paiement sera effectué en janvier 2020.

Adopté

2019-12-291 Hommage posthume à M. Jean-Guy Rodrigue

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe a appris avec regret le décès subit de Monsieur Jean-Guy Rodrigue, grand bénévole au sein des organismes de la municipalité (Président de la FADOQ et Administrateur sur le Comité du Centre de loisirs;

CONSIDÉRANT que Monsieur Rodrigue fut également un conseiller dévoué au sein du conseil municipal et un employé modèle au sein du personnel du Service incendie et des Premiers répondants ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est résolu à l'unanimité :

Que le Conseil de la Municipalité de St-Adelphe rende un hommage posthume à Monsieur Jean-Guy Rodrigue, pour son implication particulière à faire rayonner les organismes sur lesquels il a apporté une importante contribution dans notre communauté, ainsi que pour son immense serviabilité au cours des années où il a siégé au sein du Conseil municipal, et enfin pour son dévouement, sa présence rassurante et son professionnalisme au sein du Service incendie et des Premiers répondants.

Adopté

2019-12-292 Approbation de la politique familiale adoptée par la MRC de Mékinac

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac est devenue «MRC Amie des enfants (MAE)» le 11 mai dernier;

CONSIDÉRANT que la M.R.C. de Mékinac avait l'obligation de revoir la politique familiale adoptée en 2010 afin de l'adapter aux nouvelles réalités et aux nouveaux modèles de familles d'aujourd'hui;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe avait elle aussi l'obligation de revoir sa politique familiale adoptée en décembre 2010 (résolution 2010-12-307) pour les mêmes raisons précédemment évoquées;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Savard
Appuyé par madame la conseillère Bernita Tétrault
et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe approuve l'adoption par la M.R.C. de Mékinac, de sa politique familiale, telle que présentée et ayant pour mission de fournir aux élus, aux décideurs, aux acteurs du développement de Mékinac, un guide, un cadre de référence sur des sujets et actions susceptibles d'avoir un impact sur la vie des familles et qui vise à :

- Maintenir et développer le réflexe famille dans toutes les prises de décisions municipales et organisationnelles;
- Maintenir, adapter et améliorer la qualité des services municipaux s'adressant aux familles;
- Favoriser les relations avec les familles, ainsi qu'avec la municipalité et ses services;
- Offrir un milieu de vie sécuritaire, où il fait bon vivre pour les familles;
- Encourager les initiatives provenant du milieu et qui sont orientées vers la famille.
- Que la susdite Municipalité adopte également sa politique familiale telle que le modèle révisé dans le document déposé par la M.R.C. de Mékinac, en y substituant le nom de « M.R.C. de Mékinac » par celui de « Municipalité de Saint-Adelphe » dans le libellé de la politique et ce, aux endroits où le contexte s'y prête.

Adopté

2019-12-293 Acceptation de l'offre de service de ADN Communication pour un service de personnalisation et mise en place d'une application Web Alertes municipales

CONSIDÉRANT que différentes alertes municipales peuvent survenir en tout temps concernant des avis urgents à transmettre dans les meilleurs délais à la population de Saint-Adelphe tels que : (avis d'ébullition, interruption de l'eau potable, bris d'aqueduc, risque d'inondation, alerte environnement, incendie, fuite de matière dangereuse, non consommation de l'eau, glissement de terrain, entraves à la circulation, etc...);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Savard
Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier
et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe accepte l'offre de service de la Firme ADN Communication concernant la personnalisation et la mise en place de la solution WEB « Alertes municipales » le tout, selon la proposition présentée à la susdite municipalité par M. Jean-François Giroux p.d.g. :

Budget de personnalisation et coûts d'utilisation:

Configuration initiale : promo achat regroupé RICM 1 250 \$;

Licence d'utilisation mensuelle : au montant de 29,95 \$ par mois;

Télécommunications: Frais par No d'envois (ligne téléphonique 1,95\$/mois).

Frais distribution des alertes :Chaque SMS0,02¢ par segment de 70 caractères.

Chaque appel : 0,03¢ par appel.

Chaque courriel :0,005¢

Adopté

2019-12-294 Acquisition d'un appareil défibrillateur auprès de ZOLL Medical Canada

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard
Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe procède à l'achat d'un défibrillateur automatisé externe semi-automatique AED-3, au coût de 2 750 \$, auprès de Zoll Medical Canada, conçu précisément pour les premiers intervenants (1ers répondants) dans l'exercice de leurs fonctions, le tout conformément à la soumission 13136 V :1.

Adopté

2019-12-295 Levée de l'assemblée à 20 h 57

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Savard que la séance soit levée.

Paul Labranche, Maire

Daniel Bacon, dir. général
